

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC602

présenté par
Mme Charvier, rapporteure

ARTICLE 23

À l'alinéa 4, après la référence :

« L. 612-3-2 »

insérer les mots :

« du code de l'éducation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.